



Négociations « Égalité Professionnelle à GRDF » Un premier projet d'accord qui manque d'ambition...

Depuis le mois de mars 2021, la Direction de GRDF et les Organisations Syndicales Représentatives ont entamé des négociations d'un nouvel accord pour la mixité et l'Égalité Professionnelle entre les femmes et les hommes.

En effet, la loi impose aux employeurs de négocier un accord en faveur de l'égalité professionnelle au travail. Cela implique notamment le respect de plusieurs principes par l'employeur :

- ↪ interdiction des discriminations en matière d'embauche,
- ↪ absence de différenciation en matière de rémunération et de déroulement de carrière,
- ↪ obligations vis-à-vis des représentants du personnel (mise à disposition d'informations relatives à l'égalité professionnelle dans la base de données économiques et sociales, négociation),
- ↪ information des salariés et candidats à l'embauche et mise en place de mesures de prévention du harcèlement sexuel dans l'entreprise.

La loi n° 2018-703 du 3 août 2018 renforce également ces dispositions et impose la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

La CGT, fidèle à ses valeurs de justice et d'égalité, porte depuis le début de ces négociations de nombreuses propositions. Vous retrouverez l'ensemble de ces revendications dans le document en pièce jointe.

A la fin du mois d'août, la Direction de GRDF nous a adressé son premier projet d'accord.

Même si elle a intégré un certain nombre de nos revendications, force est de constater que l'objectif d'un accord ambitieux et novateur n'est, pour l'instant, pas au rendez-vous.

Nous regrettons que, même s'il ne s'agit que d'une première proposition, ce projet constitue pour l'heure, une énumération de bonnes intentions sans cadre précis en termes d'objectifs et de moyens.

Un accord national ne peut se contenter d'afficher des principes. Il doit poser un cadre précis et directif qui permet l'atteinte d'objectifs ambitieux sauf à courir le risque de laisser place à l'interprétation et donc la possibilité à chacun de suivre ou non ces bonnes intentions.

Pour la CGT, la signature de cet accord sera conditionnée à des avancées réelles et concrètes en matière de mixité des effectifs et d'égalité professionnelle, mais aussi en matière de protection et d'accompagnement des victimes de violences et d'agissements sexistes et sexuels.

En ce sens, les négociateurs CGT continuent de porter leurs revendications légitimes pour aboutir à un accord plus ambitieux, plus concret et véritablement novateur.

Au travail, comme dans la vie, gagnons toutes et tous l'égalité!

En savoir +

Nos revendications	
LES VIOLENCES	LA PREVENTION ET L'ACTION CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES
LES CONDITIONS D'ACCÈS À L'EMPLOI	LA MIXITE DES EMPLOIS
LES CONDITIONS DE TRAVAIL ET D'EMPLOI	LA SUPPRESSION DES ECARTS DE REMUNERATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
LA PROMOTION ET LE DEROULEMENT DES CARRIERES	L'ARTICULATION ENTRE ACTIVITES PROFESSIONNELLES ET VIE PERSONNELLE
LES SALARIES A TEMPS PARTIEL	LA FORMATION PROFESSIONNELLE
LES CLASSIFICATIONS	



Délégation nationale CGT GRDF

www.fnme-cgt.fr

Syndicats CGT et CGT Ingénieurs Cadres et Techniciens

csec-grdf.fnme-cgt.fr
 @CseCCGTGRDF @CseCCGTGRDF

vendredi 17 septembre 2021

